Image not found or type unknown

Délai demande de Naturalisation

Par **Michel Aubin**, le **20/09/2016** à **13:11**

Bonjour,

J'ai déposé ma demande de naturalisation le 02 Septembre 2016 à la sous préfecture du Raincy 93. J'ai meme passé l'entretien le meme jour et un récipissé m'a été remis.
Pensez vous que la procédure peut prendre combien de temps?
ça fait huit ans depuis que je suis en France et je suis en CDI, j'ai mon fils qui est né ici .
Merci pour votre réponse

Cordialement

Par **amajuris**, le **20/09/2016** à **13:37**

bonjour,
" Votre dossier est transmis, dans un délai de 6 mois à compter de la délivrance du récépissé, au ministre chargé des naturalisations.

L'administration dispose, à compter de la remise du récépissé, d'un délai maximum de 18 mois pour vous répondre.

Ce délai est réduit à 12 mois lorsque vous justifiez avoir votre résidence habituelle en France depuis au moins 10 ans à la date de la remise du récépissé.

Ces délais peuvent être prolongés une fois, par décision motivée, pour 3 mois."

source:
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15832

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés